

9eme rallye regional VHC DE LA GUIRLANDE

30 AVRIL 1 MAI 2022
REGLEMENT

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 25 mars 2022.....
Ouverture des engagements : 25 mars 2022
Clôture des engagements : 13 avril 2022 minuit.....
Parution du carnet d'itinéraire : samedi 30 avril 2022
Dates et heures des reconnaissances : samedi 30 avril 2022 de 10h a 12 h et de 14 h a 18 h
Vérifications administratives le :30 avril 2022. De 14 h a 18 h Lieu : mairie de Mérignac
Vérifications techniques le :30 avril 2022 de 14 h a 18 h30 Lieu : place des marronniers Mérignac.....
Heure de mise en place du parc de départ le :30 avril 2022 à 14 h : places des marronniers Merignac
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :30 avril 2022. à 17h30 Lieu : mairie de Mérignac
Publication des équipages admis au départ le :30 avril 2022 à 20 h Lieu : place des marronniers Merignac
Publication des heures et ordres de départ le :30 avril 2022 à 20 h Lieu : place des marronniersMerignac.
Briefing des pilotes le :30 avril 2022. à 10 h Lieu : mairie de Mérignac.....
Départ de : dimanche 1 mai 2022 voir horaire théorique
Publication des résultats partiels le :1 mai 2022 à partir de 9 h 30place des marronniers Merignac
Arrivée à : dimanche 1 mai 2022 horaire théorique
Vérification finale le 1 mai 2022 Lieu : garage du fief marie 16200 Mérignac
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC
Publication des résultats du rallye le 1 mai 2022 30 mn après l arrive du dernier concurrent place des marronniers Mérignac face entrée parc ferme
Remise des prix le :1 mai 2022 30 mn après le dernier concurrent rentrer au parc salle des fêtes de Mérignac

Tous les affichages se feront place des marronniers face à l'entrée du parc ferme

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile. AUGIAS .organise le 24 et 25 avril 2021 en qualité d'organisateur administratif. Le 17eme rallye régional de la guirlande

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile nouvelle aquitaine nord le

VISA LIGUE : 06/2022 en date du 1er février 2022

VISA FFSA : 97 en date du 1er février 2022

Comité d'Organisation

Président : SINGARRAUD Pascal.....
Membres : CHABERNAUD Gilles, Lapeyronnie fabien,GUYOT CYRIL ,FAYE Michel,TELLIER Francis,RAVE Gilbert,LAPEYRONNIE Florian,MARQUIS Alexandre,BOISARD J Marc,SARDIN Alain,JACQUET J NOEL
Secrétariat du Rallye, Adresse : SINGARRAUD Pascal 44 place de l'ancien four l'habit 16170 Echallat.....
Téléphone : 06 10 43 87 03
Permanence du Rallye : mairie de Mérignac 05 45 35 80 20.....
Lieu, date, horaire : le 30 avril de 10h a 20 h et le 1 mai de 7 h a 20h mairie de Mérignac

Organisateur technique

Nom : ECURIE RALLYE 16

Adresse : MAIRIE DE MERIGNAC rue de la Saintonge 16200

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

au minimum :

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mr PHILPEAU J Luc	Licence n° 9060/10.18
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	Mme MEYER Michele	Licence n° 2779/11.10
	Mr BONNAUD J Paul	Licence n°7948/11.10
Directeur de Course	Mr DESMOULINS Roger	licence n°4799/11.10
Directeurs de Course	Mme DELARUE Odile	licence n° 4282/1507
Directeurs de Course Adjointes délégués aux ES	Mr Carof j marie.	Licence n°203852/1101
	Mr Bonnaud Alain	Licence n°8481/1018
Commissaire Technique responsable	Mr BRIGAUD J Caude.	Licence n°13558/11.17
Commissaires Techniques adjoints	Mr GOURDON Luc	Licence n°163936/12.02
	Mr GAUTHIER Eric	Licence n°19686310.15
	Mr BEREAU Regis	Licence n°136886/12.01
	Mr BLANCHARD Sebastien	licence n°214917/11.10
	Mr VINCENT Robert	licence n°8796/1110
Médecin chef	Mr BILLES J Francois	Licence n°13557/10.04
Chargés des relations avec les concurrents	Mr KAMPF Fernand	Licence n°50053/11.10
	Mr LEGUELLAUT H Louis	Licence n°5555/11.04
Chargé des relations avec la presse	Mr GERGOUIL Patrick	Licence n°129680/11.01
Chronométrateurs	Mme DESMOULINS Colette	Licence 48038/10.06
	Mr Lapouge laurent	Licence n°13530/1110
	Mr Soulise vincent	Licence n°6477/11.04
	Mr Tisserand j louis	Licence n° 181287/1106
Speaker	Mr COEFFE Gerard	Licence n20530/11.10
	MrGAUTRET-DANIAULT jp	Licence n°213221/1110

1.2P. ELIGIBILITE

LE 9^{ème} RALLYE DE LA GUIRLANDE VHC compte pour:

* LE CHAMPIONNAT de la Ligue Nouvelle-Aquitaine Nord

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 9^{ème} RALLYE REGIONAL VHC DE LA GUIRLANDE doit adresser au secrétariat du rallye (voir adresse page 2) la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le 13 avril 2022 MINUIT (cachet de la poste faisant foi).

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à ...25..... voitures maximum. pas de liste d'attente

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 235 € ET 195 pour les équipages de l'ECURIE RALLYE16
- sans la publicité facultative des organisateurs : 470€

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera obligatoire: à l'ancien stade de Mérignac et sur l'ancienne N141 et sur terrain balise

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont
ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le 9^{ème} RALLYE DE LA GUIRLANDE VHC représente un parcours total de 112,700 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections. Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur de 39,700 km

Les épreuves spéciales sont:

ES 1-3-5 : La guirlande 3 fois - 9,900 km

ES 2-4 Echallat 2 fois - 5 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire » disponible SAMEDI 25 avril 2020 à 10H00;

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3 MAXIMUM

Les reconnaissances ne seront autorisées que le SAMEDI 30 avril 2022 de 10H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00 avec obligatoirement l'autocollant fourni par l'organisateur apposer en haut et à droite du pare-brise.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Un reclassement sera effectuer a l issue de la première section. Apres es 1 sans les penalitees

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

A aucun moment du rallye il ne sera établi un classement général toutes périodes confondues.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Une récompense sera remise a chaque équipage.

Les pilotes qui ne se présenteront pas perdront le bénéfice de leur prix et coupes.

La remise des prix se déroulera le DIMANCHE 1 MAI 2022

À la Salle des fêtes de MERIGNAC

30 minutes après la dernière voiture entrée au parc fermé

BON RALLYE A TOUS!